

M.F.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kigali , le 21 octobre 1954.-

,

de

(1) N° 5127 /D.I4/V.B.

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage

Objet :

Voorwerp

3154

A Monsi ur le Gardien de Prison  
~~KOMMISSION~~

R U H E N G E R I

Monsi ur le Gardien de Prison,

En réponse à la l<sup>e</sup> +re du 26/9/54 du dé+enu  
Manzapi+e, l<sup>e</sup> +re +transmis+ sous vo+re couv+r+, j'ai  
l'honn ur de vous d-mander de bi n vouloir avis+er  
l'intér+essé qu'il a é+é condamné le 28 juill+e 1953,  
pour débi+ clande+s+in + coups à 2 mois plus 7 jours de  
J.P.P. Veuillez bien lui faire r marquer que la révision  
de ce jug men+ n'+s+ plus possible, les délais é+an+  
écoulés.

Pour LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI  
LE MAGISTRAT-AUXILIAIRE  
B. VAN DER HEYDEN,

3154

Le 26/10/54  
Le délin manjapivé ?

- magistrat -

Ruhengeri



9908

199